



# Possibilités forestières 2023-2028

Diffusion des résultats préliminaires  
Nord-du-Québec

Le 20 avril 2021

Forestier en chef



# →→→ Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Mandats du Forestier en chef
3. Calcul et détermination des possibilités forestières
4. Nord-du-Québec : Portrait et enjeux régionaux
5. Résultats préliminaires
6. Prochaines étapes
7. Période de questions



# MANDATS DU FORESTIER EN CHEF

## →→→ Les mandats

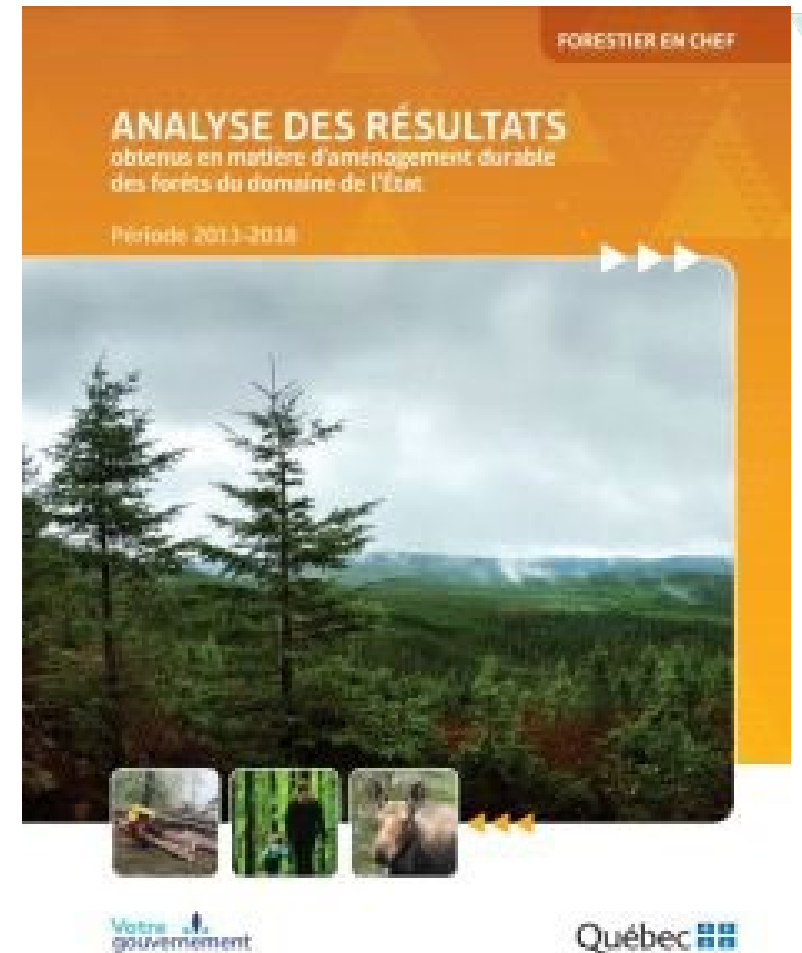
- ▶ Déterminer les possibilités forestières
- ▶ Éclairer les décideurs
- ▶ Informer la population sur l'état des forêts



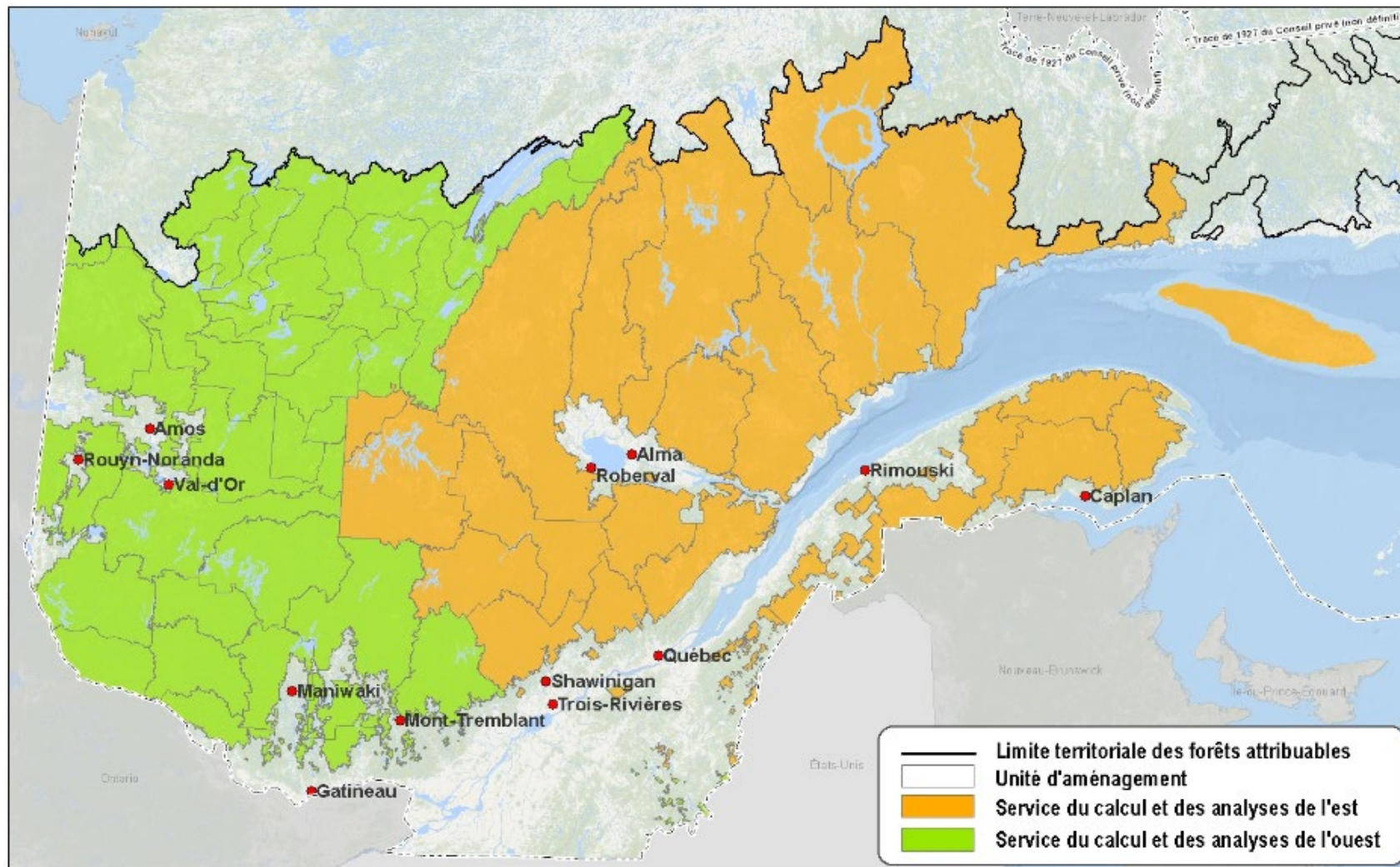
## →→→ Les mandats (suite)

- ▶ Déterminer le volume de bois non récolté de la période précédente
- ▶ Analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

Le Forestier en chef exerce ses mandats en toute indépendance.



# →→ L'organisation



- ▶ 51 employés
- ▶ 13 bureaux
- ▶ Siège social à Roberval



# CALCUL ET DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

## →→→ Une diffusion des résultats préliminaires : Pourquoi ?

- ▶ Vous présenter les grandes étapes du calcul et son processus
- ▶ Vous informer des principaux éléments pris en compte
- ▶ Vous donner des explications sur les variations
- ▶ Répondre à vos questions
- ▶ Recueillir des commentaires pouvant améliorer les analyses



## →→ En préambule, il faut savoir que...

Certaines unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières car de nouvelles données d'inventaires écoforestiers nous ont été fournies ...



## →→ En préambule, il faut savoir que...

Les unités d'aménagement n'ayant pas de nouvelles données ont plutôt fait l'objet d'analyses en vue de vérifier la nécessité de mettre à jour ou de reconduire les possibilités forestières 2018-2023.

- ▶ Fusion d'unités d'aménagement
- ▶ Feux de forêt
- ▶ Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- ▶ Nouvelles aires protégées
- ▶ Ajustements à la stratégie d'aménagement
- ▶ etc.

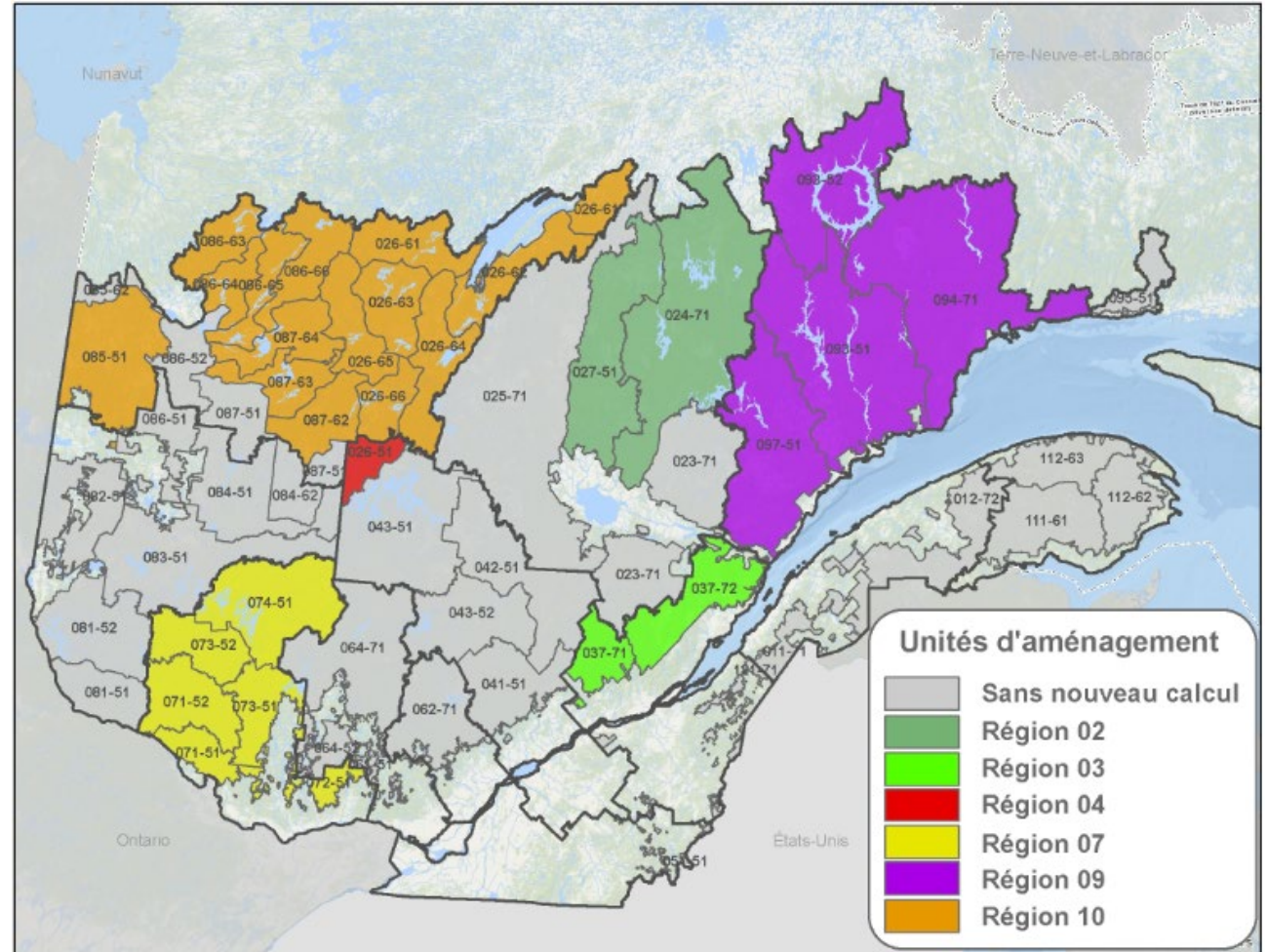
# → Territoires avec nouveaux calculs

Nouveaux calculs

- ▶ 28 unités d'aménagement

Mises à jour ou reconductions

- ▶ 29 unités d'aménagement

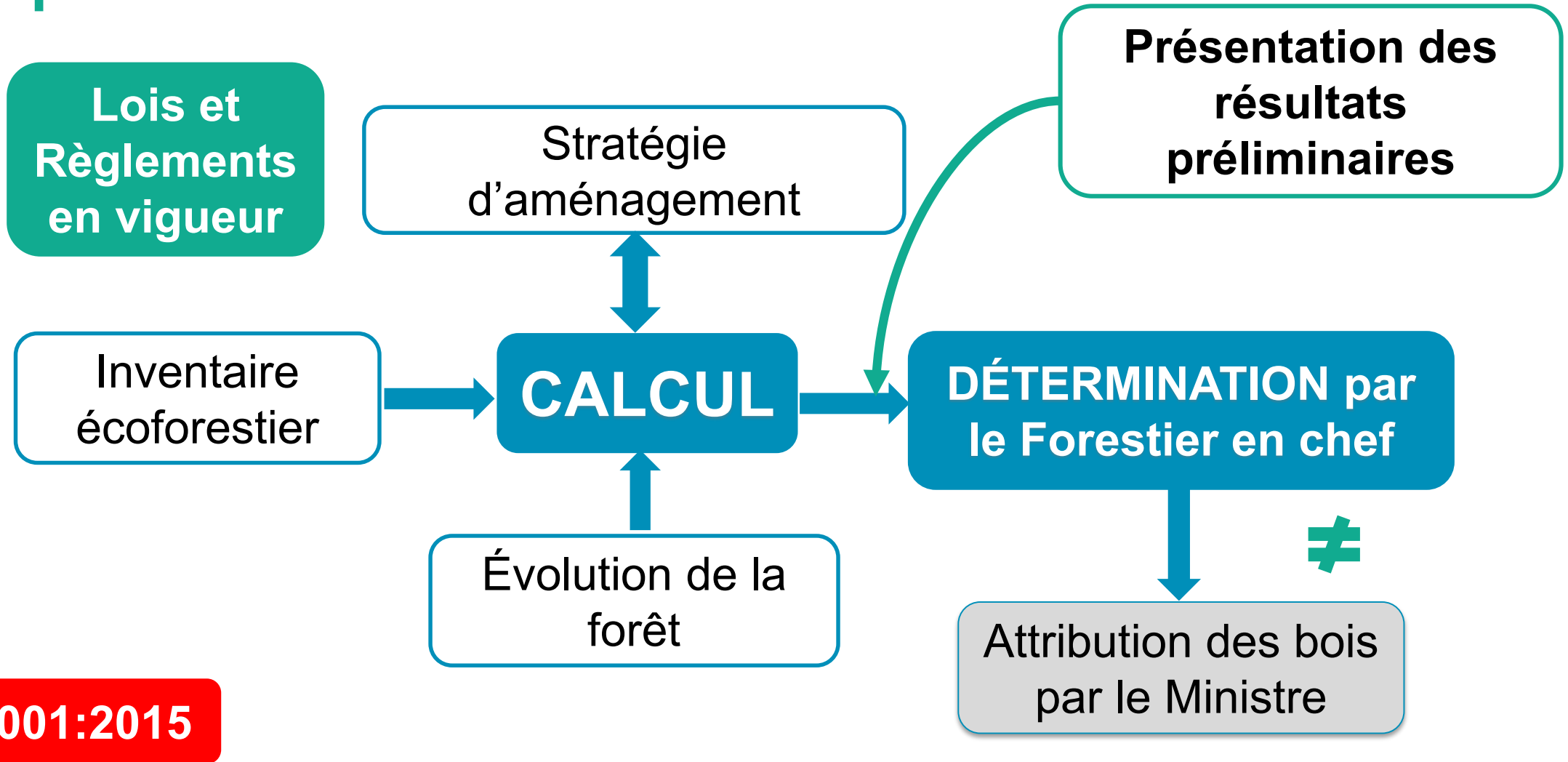


# →→ Calcul des possibilités forestières

Quelles sont les grandes étapes du calcul des possibilités forestières ?



# Étapes du calcul



**ISO 9001:2015**



# QUELQUES ORIENTATIONS

# →→ Caribous forestiers et montagnards

- ▶ Les plans de rétablissement en vigueur depuis 2013 sont maintenus dans nos travaux
- ▶ À venir : *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*
- ▶ Lorsque le gouvernement aura adopté la nouvelle Stratégie, elle sera considérée dans la détermination des possibilités forestières



## →→→ Aires protégées

- ▶ Les aires protégées faisant l'objet d'un décret sont retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les aires protégées annoncées en décembre 2020 sont aussi retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les territoires d'intérêt faisant l'objet d'un consensus interministériel sont exclus de l'aménagement pour une période de 10 ans
- ▶ Le rôle du Forestier en chef est d'intégrer les décisions prises par le Gouvernement dans le dossier des aires protégées



## →→→ Lisières boisées riveraines

Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.



## →→ Ententes autochtones

Les ententes convenues entre le Gouvernement et les Premières Nations sont intégrées au calcul des possibilités forestières.

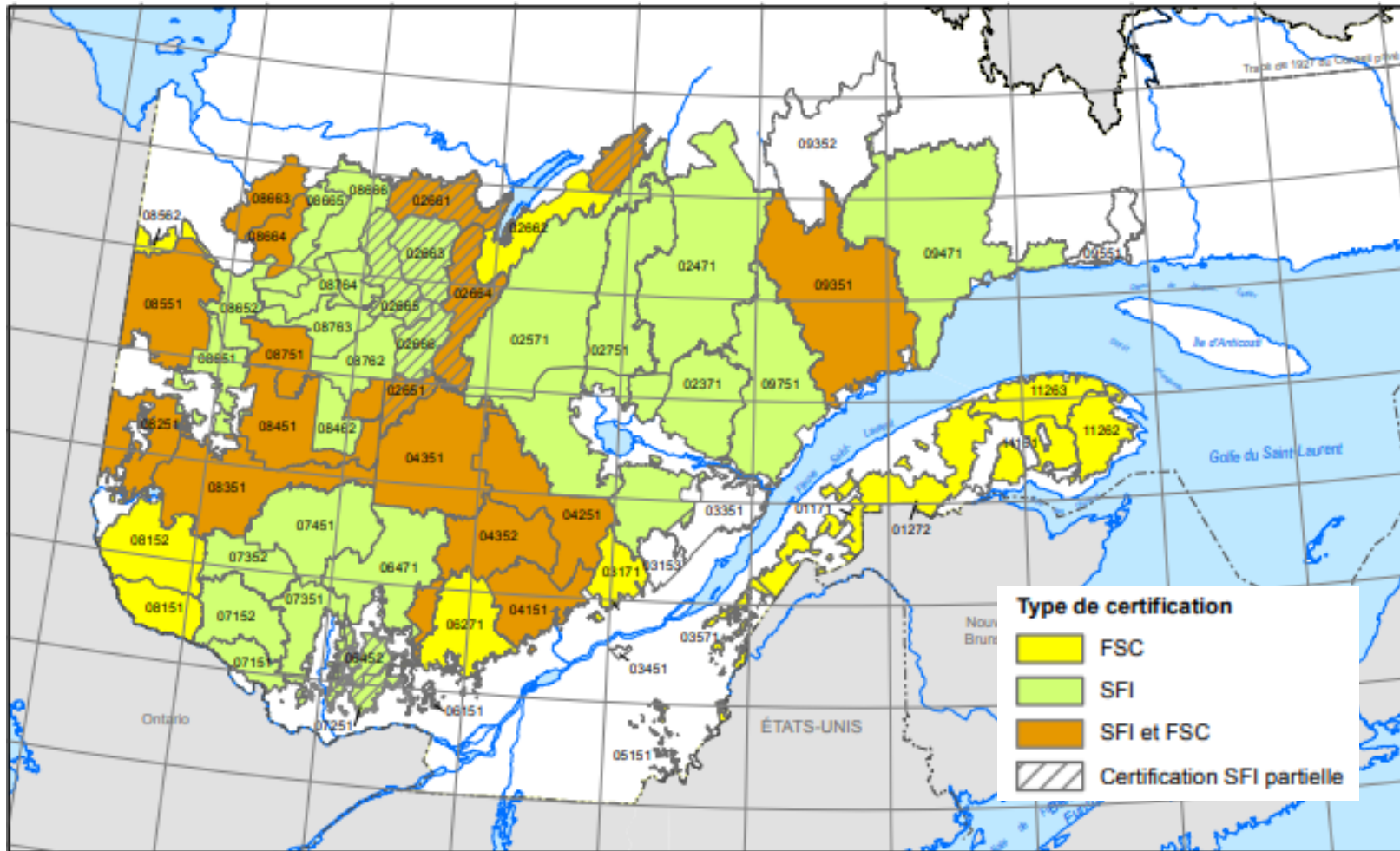


## →→→ Feux de forêt

La réduction appliquée dans le dernier calcul pour les risques associés aux feux est retirée.



# →→ Certification forestière au Québec



## →→ Certification forestière

- ▶ Les modalités de la certification forestière sont évaluées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Le Forestier en chef recommande au ministre de soustraire le volume évalué lors de l'attribution

**Forestier en chef  
Détermination**



**Ministre  
Attribution**



# →→ Aménagement durable des forêts

Le calcul intègre plusieurs autres usages que la récolte



# →→→ Aménagement durable des forêts

- ▶ Aménagement écosystémique (vieilles forêts, etc.)
- ▶ Protection des sols et de l'eau
- ▶ Portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier
- ▶ Harmonisation des usages
- ▶ Premières Nations

**Informations plus détaillées dans les fiches sur le site Internet**



# ENJEUX RÉGIONAUX



## →→ Enjeux régionaux

- ▶ Les modalités intégrées au calcul sont classées selon les six critères d'aménagement durable du Conseil canadien des ministres des forêts.
- ▶ Plus de 30 modalités intégrées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Impossible de toutes les approfondir au courant de la rencontre

## →→→ Quelques exemples ...

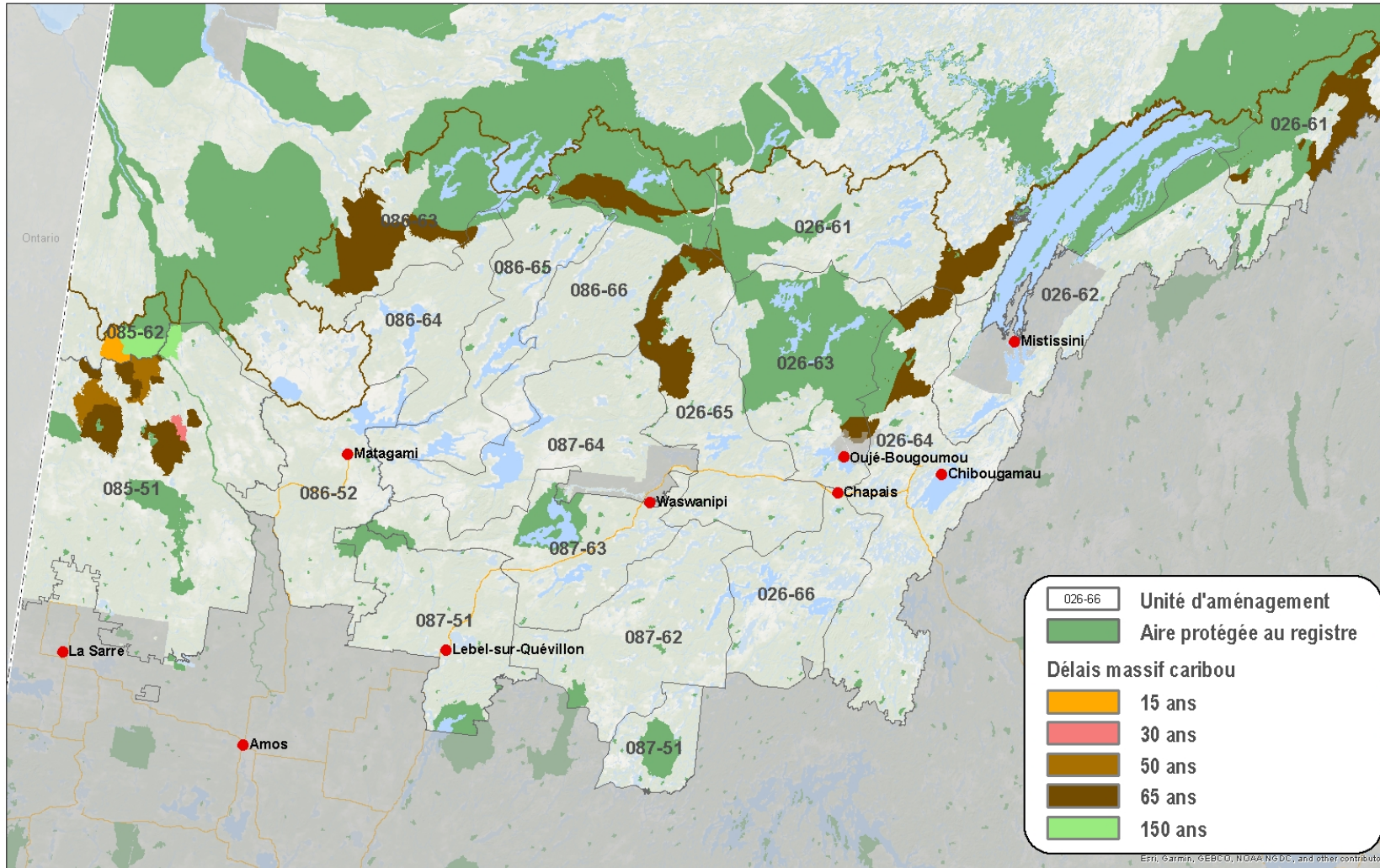
1. Le plan de rétablissement du caribou forestier
2. Les aires protégées
3. Les premières nations
4. Les paysages paludifiés

# →→→ Caribou forestier Nord-du-Québec

- ▶ Les plans de rétablissement en vigueur sont maintenus
- ▶ Populations Nottaway, Assinica et Témiscamie
  - ▶ Maintien de «l'approche de précaution» de 2013
- ▶ Population Detour
  - ▶ Maintien de l'addenda de 2015



# →→→ Caribou forestier Nord-du-Québec

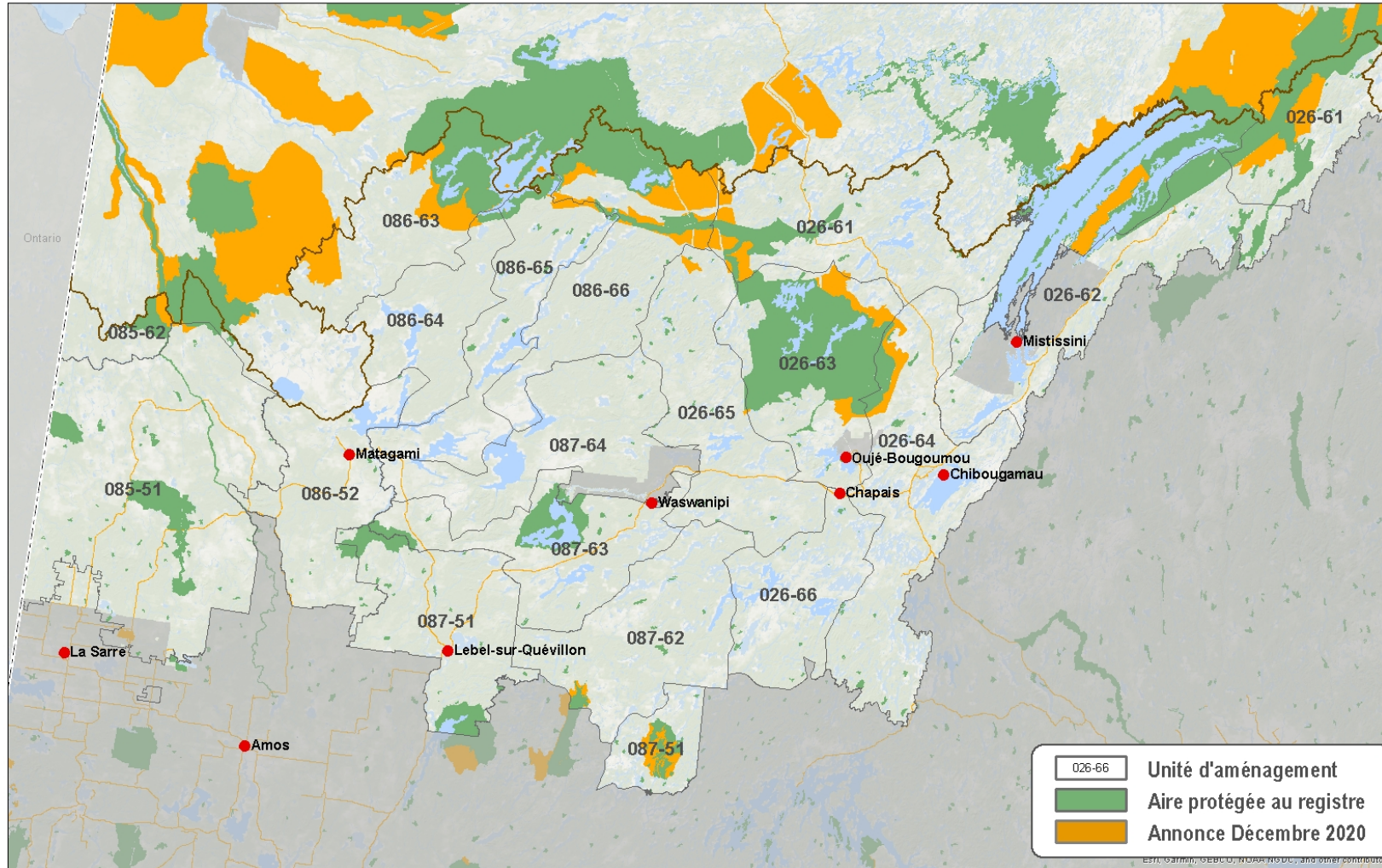


# →→ Aires protégées Nord-du-Québec

## Changement depuis le dernier calcul

- ▶ 2015 : Ajouts pour le règlement du différend Baril-Moses
  - ▶ Territoires captés en partie dans les possibilités forestières 2018-2023 avec «l'approche de précaution»
- ▶ 2020 : Annonce de décembre
  - ▶ Territoires convenus dans le cadre la Grande Alliance
  - ▶ Territoires qui ont été confirmés au sud

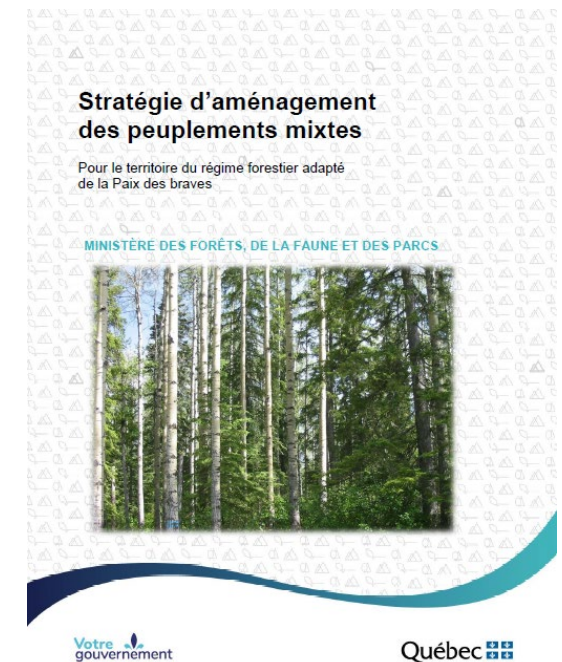
# →→ Aires protégées Nord-du-Québec



# →→→ Premières nations Nord-du-Québec

## L'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

- ▶ Intégrée dans le calcul depuis 2008
- ▶ Nouveautés
  - ▶ Ajustements reliés au 6<sup>e</sup> amendement de 2019
  - ▶ Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes



# →→→ Paysages paludifiés Nord-du-Québec

## Nouveauté

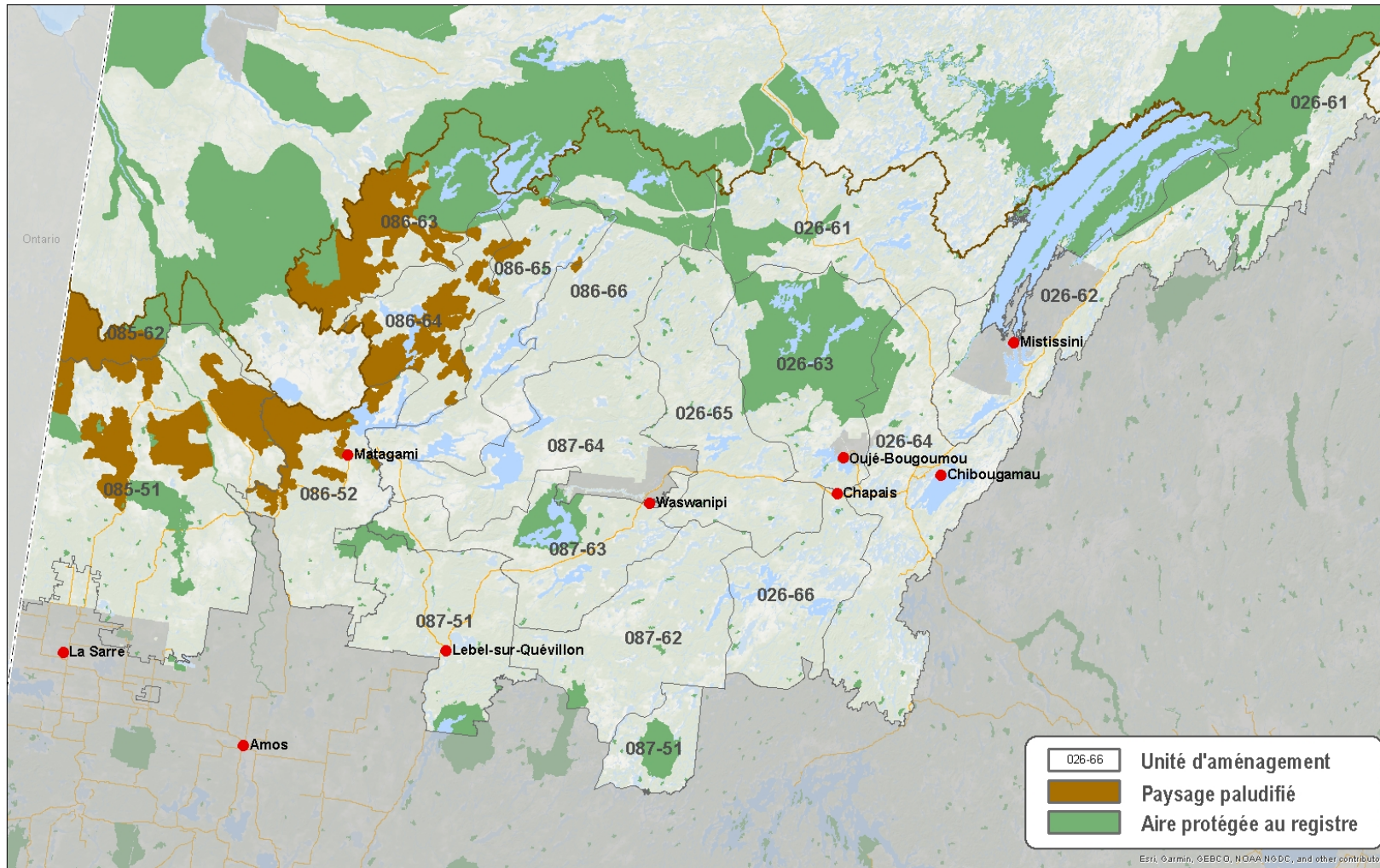


Crédit photo : (1) Pierre Cartier; (2) Michael Lüth

- ▶ Retrait de 75 000 hectares destinés à l'aménagement appelés «paysages paludifiés»
- ▶ Orientation du ministère
  - ▶ Problématique de rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles



# →→→ Paysages paludifiés Nord-du-Québec



# → Aménagement durable des forêts

## Informations plus détaillées dans les documents

- ▶ Section « *Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières* »

Possibilités forestières préliminaires 2023-2028 – Unité d'aménagement 026-01

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Faire le suivi à l'aide d'un indice de productivité Assurer que l'aménagement forestier ne crée pas de peuplements peu productifs (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)
Perturbations naturelles	Suivi de la vulnérabilité des peuplements à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Superficies mal régénérées	Identifier les peuplements peu productifs (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha) présents actuellement dans l'unité d'aménagement
Pertes de superficie	Soustraire les pertes de superficie associées aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines pour une superficie totale de 28 670 hectares
Sols	Exclusion des pentes abruptes (plus de 40%) et des sommets de la récolte pour une superficie de 1 380 hectares

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Maximiser le volume récolté de toutes les essences Assurer une récolte soutenue des essences occupant plus de 10 % du volume sur pied (SEPM) pour les 100 prochaines années Réalisation de 980 ha/an de plantation et de regarni Réalisation de 70 ha/an d'éducation dans les jeunes peuplements
Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Limitation des plantations et des regarnis aux peuplements résineux (Ep, EpRx, Pg et PgRx) et mixtes à dominance de résineux (EpFx et SbFx)
Valeur des bois	Limitation à 30 % du volume récolté dans les peuplements dont les bois sont de faible dimension (< 85 dm <sup>3</sup> /tige)



Bureau du forestier en chef Québec

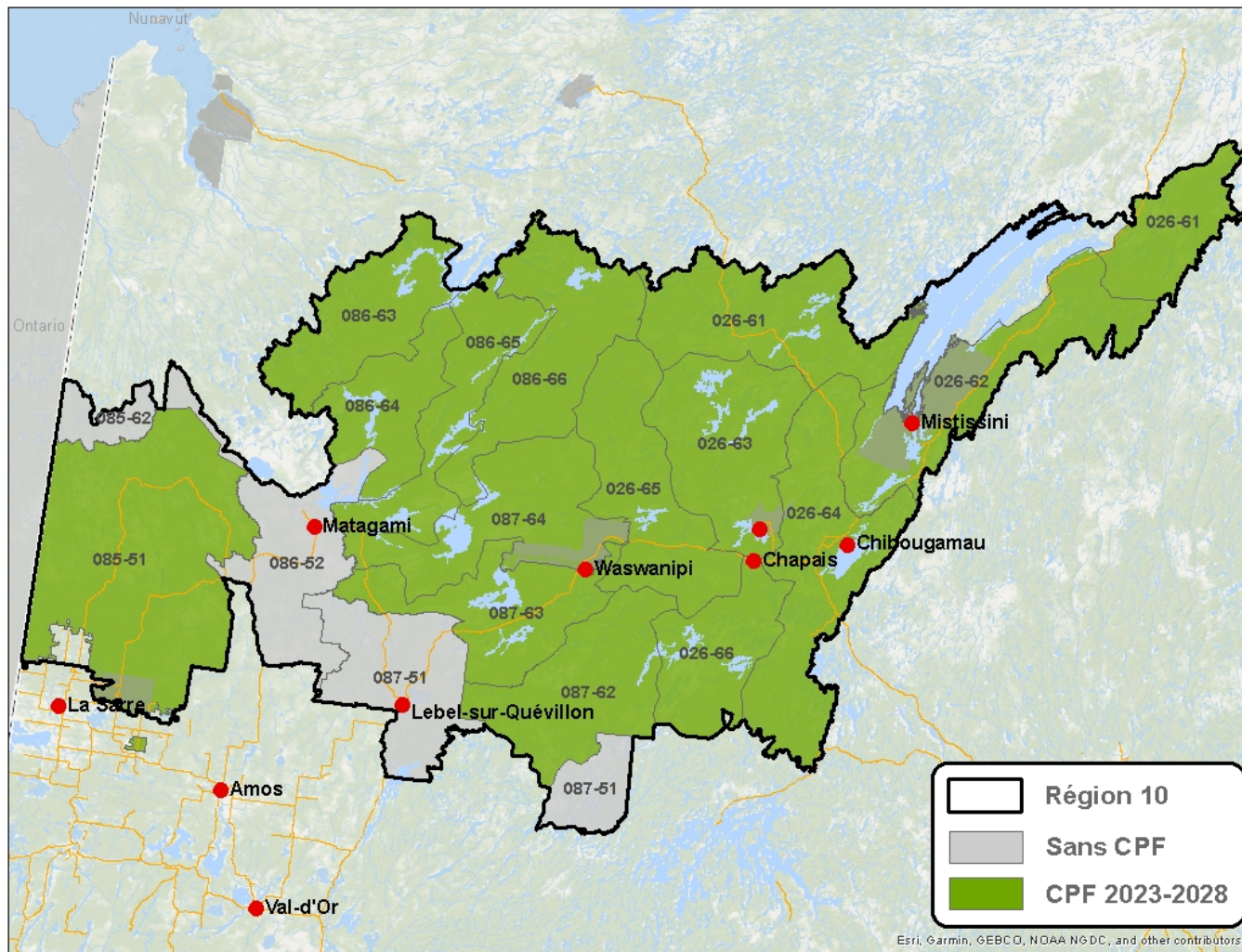


# PORTRAIT DU TERRITOIRE FORESTIER

# →→ Votre territoire forestier – Nord-du-Québec

## Chiffres clés

- ▶ 17 unités d'aménagement
  - ▶ 14 avec un nouveau calcul
  - ▶ 3 avec une mise à jour
- ▶ Superficie
  - ▶ 8 229 930 hectares

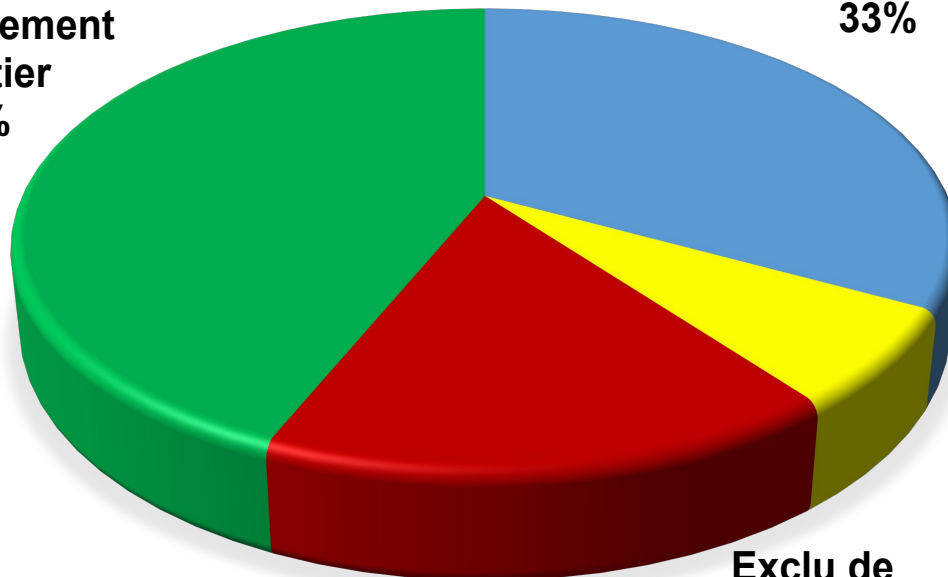


# Le territoire



3 588 680 ha

Destiné à  
l'aménagement  
forestier  
43%



Non forestier  
33%



2 694 280 ha

Peu productif  
7%

559 540 ha



Exclu de  
l'aménagement  
17%

1 387 430 ha

## →→→ Le territoire de la région

La superficie **exclue** de l'aménagement forestier représente **57 %** des unités d'aménagement.



# →→→ Principaux changements dans le territoire

- ▶ Nouvelles catégories utilisées pour décrire le territoire
- ▶ La diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier peut s'expliquer par :
  - ▶ Une augmentation de la superficie peu productive (30 à 50 m<sup>3</sup>/ha)
  - ▶ L'intégration de nouvelles aires protégées



# RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES



# →→→ Constats généraux

## Résultats préliminaires

- ▶ Baisse des possibilités forestières de la région : - 4,5 %
  - ▶ SEPM : -153 400 m<sup>3</sup>/an (-4,2 %)
  - ▶ Peupliers : -33 200 m<sup>3</sup>/an (-6,6 %)
  - ▶ Bouleau à papier : -9 700 m<sup>3</sup>/an (-5,2 %)
- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : 1,2 m<sup>3</sup>/ha/an



# → Résultats préliminaires par unité d'aménagement

## Unité de gestion Chibougamau

Unité de gestion 102	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m <sup>3</sup> /an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
026-61	179 600	0	0	0	1 700	5 000	0	0	0	186 300
026-62	124 100	0	0	0	2 400	4 500	0	0	0	131 000
026-63	104 900	0	0	0	1 600	7 900	0	0	0	114 400
026-64	317 100	0	0	0	7 200	30 600	0	0	0	354 900
026-65	260 600	0	0	0	10 600	14 600	0	0	0	285 800
026-66	163 600	0	0	0	3 000	12 100	0	0	0	178 700
<b>2023 - 2028</b>	<b>1 149 900</b>	-	-	-	<b>26 500</b>	<b>74 700</b>	-	-	-	<b>1 251 100</b>
2018 - 2023	1 071 000	600	-	100	43 200	63 200	-	-	-	1 178 100
<b>Écart</b>	<b>7%</b>	<b>-100%</b>	<b>0%</b>	<b>-100%</b>	<b>-39%</b>	<b>18%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>6%</b>

- Possibilité unitaire préliminaire : 1,0 m<sup>3</sup>/ha/an

# →→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

## Unité de gestion Mont-Plamondon

Unité de gestion 105	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
085-51	462 400	0	0	0	129 200	12 900	0	100	0	604 600
085-62	4 000	0	0	0	700	100	0	0	0	4 800
2023 - 2028	466 400	-	-	-	129 900	13 000	-	100	-	609 400
2018 - 2023	502 000	-	-	-	134 400	12 000	-	-	-	648 400
Écart	-7%	0%	0%	0%	-3%	8%	0%	0%	0%	-6%

- Possibilité unitaire préliminaire : 1,3 m³/ha/an

# → Résultats préliminaires par unité d'aménagement

## Unité de gestion Harricana-Nord

Unité de gestion 106	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
086-52	237 200	0	0	0	91 500	5 600	0	0	0	334 300
086-63	19 100	0	0	0	100	100	0	0	0	19 300
086-64	128 200	0	0	0	24 100	1 100	0	0	0	153 400
086-65	209 100	0	0	0	40 100	5 900	0	0	0	255 100
086-66	141 200	0	0	0	9 500	5 400	0	0	0	156 100
<b>2023 - 2028</b>	<b>734 800</b>	-	-	-	<b>165 300</b>	<b>18 100</b>	-	-	-	<b>918 200</b>
2018 - 2023	900 200	-	-	-	169 900	25 200	-	-	-	1 095 300
<b>Écart</b>	<b>-18%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>-3%</b>	<b>-28%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>-16%</b>

► Possibilité unitaire préliminaire : 1,2 m³/ha/an

# →→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

## Unité de gestion Quévillon

Unité de gestion 107	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
087-51	427 100	0	0	0	66 900	30 300	0	100	0	524 400
087-62	232 700	0	0	0	14 300	16 200	0	0	0	263 200
087-63	280 700	0	0	0	53 400	13 800	0	0	0	347 900
087-64	244 300	0	0	0	14 100	12 000	0	0	0	270 400
<b>2023 - 2028</b>	<b>1 184 800</b>	-	-	-	<b>148 700</b>	<b>72 300</b>	-	<b>100</b>	-	<b>1 405 900</b>
2018 - 2023	1 216 100	200	-	-	156 100	87 400	-	200	-	1 460 000
Écart	-3%	-100%	0%	0%	-5%	-17%	0%	-50%	0%	-4%

- Possibilité unitaire préliminaire : 1,3 m³/ha/an

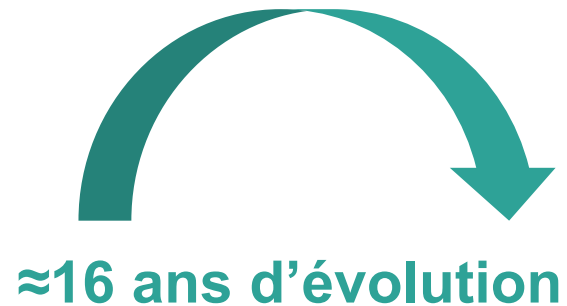


# EXPLICATIONS DES ÉCARTS

# →→ Baisse par rapport à 2018-2023 - Explications

## Différences dans les inventaires

Sondage 3<sup>e</sup> programme  
1996 à 2000



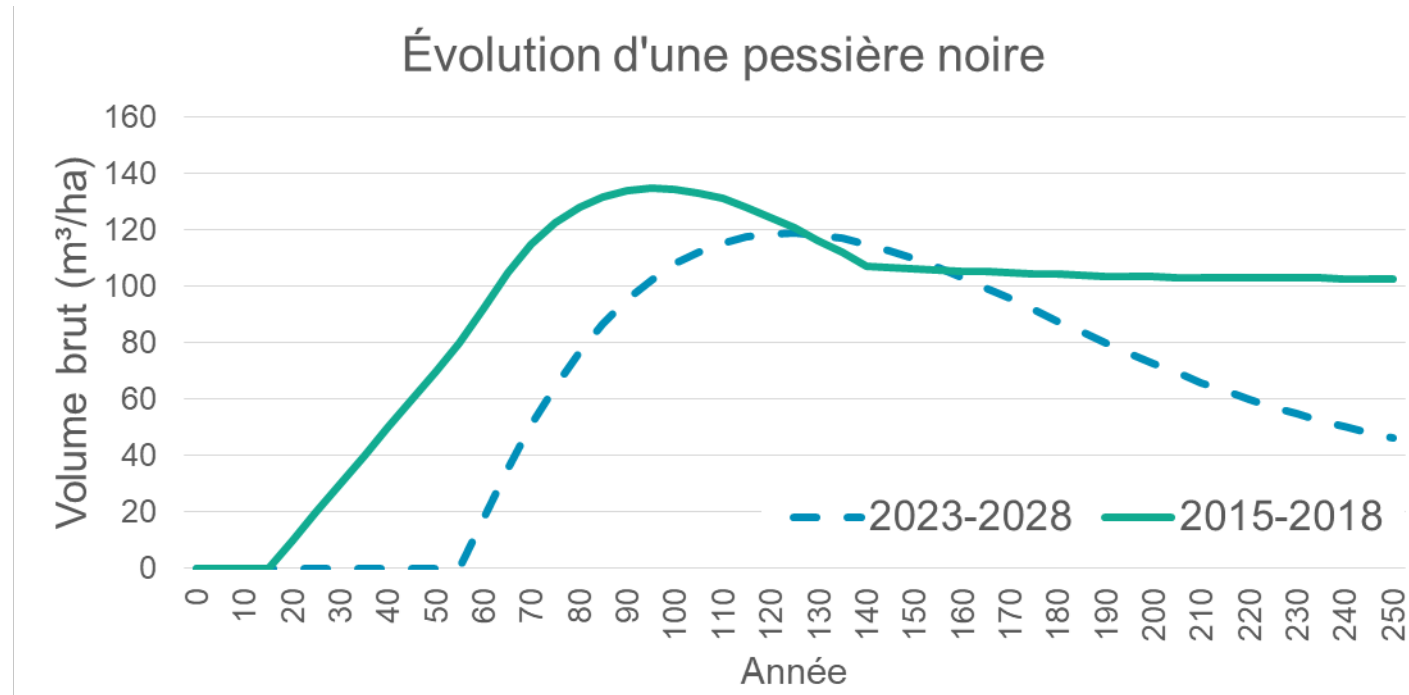
Sondage 4<sup>e</sup> programme  
2013 à 2015

- ▶ Augmentation des peuplements peu productifs (+ 348 000 ha)
- ▶ Changements observés au niveau des types écologiques

# →→ Baisse par rapport à 2018-2023 - Explications

## Révision des modèles de croissance

- ▶ En 2023-2028, utilisation de la version 2014 du modèle Natura
- ▶ Ajustements aux courbes, dont une sénescence qui n'est plus modifiée pour les pessières





## →→→ Baisse par rapport à 2018-2023 - Explications

- ▶ Diminution de la superficie destinée à l'aménagement (-362 000 ha)
- ▶ Diminution du volume moyen sur pied (-2 m<sup>3</sup>/ha)
- ▶ Augmentation de la superficie indisponible temporairement à la récolte
- ▶ Retrait des paysages paludifiés
- ▶ Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes

**La conséquence est qu'il y a maintenant moins de volume admissible à la récolte selon nos modèles**

# →→ Écarts par rapport à 2018-2023 - Explications

## Unités d'aménagement avec une hausse des possibilités forestières

- ▶ On observe une augmentation du volume moyen sur pied ( $\text{m}^3/\text{ha}$ )
- ▶ Dans les 026-61 et 026-62, le retrait de la réduction appliquée dans le dernier calcul pour les risques associés aux feux explique la hausse des possibilités forestières

# →→ Écarts par rapport à 2018-2023 - Explications

## Unités d'aménagement en mise jour

- ▶ Intégration des paysages paludifiés (085-62 et 086-52)
- ▶ Retrait du volume des lisières boisées riveraines (086-52 et 087-51)
- ▶ Intégration de la stratégie d'aménagement des peuplements mixtes (085-62)
- ▶ Intégration de l'aire protégée annoncée en décembre 2020 (087-51)



# CERTIFICATION FORESTIÈRE

# →→→ Certification forestière

Unités d'aménagement	Effet de la certification sur les possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
026-61	-43 100	0	0	0	-900	-3 700	0	0	0	-47 700
026-62	-14 300	0	0	0	-1 400	-1 400	0	0	0	-17 100
026-63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
026-64	-32 200	0	0	0	2 700	-14 400	0	0	0	-43 900
026-65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
026-66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
085-51	-21 100	0	0	0	-11 800	-1 500	0	0	0	-34 400
085-62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
086-52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
086-63	-100	0	0	0	0	100	0	0	0	0
086-64	-800	0	0	0	-900	300	0	0	0	-1 400
086-65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
086-66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
087-51	-23 100	0	0	0	-3 600	-1 600	0	0	0	-28 300
087-62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
087-63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
087-64	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2023 - 2028</b>	<b>-134 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-15 900</b>	<b>-22 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-172 800</b>
2018 - 2023	-156 600	0	0	0	-19 300	-8 800	0	0	0	-184 800

# →→→ Certification forestière

## Éléments intégrés

- ▶ Grands habitats essentiels
- ▶ Forêts de haute valeur pour la conservation (087-51)
- ▶ Les contours utilisés ont été reçus en 2016 et 2017
- ▶ Réévaluation de l'effet de la certification forestière pour toutes les unités d'aménagement certifiées en 2021
- ▶ Il n'y a pas de modalité associée à la norme *Sustainable Forestry Initiative* considérée au calcul

# →→→ Stratégie d'aménagement - Récolte



# →→→ Types de récolte (ha/an)

Unités d'aménagement	Coupes totales	Coupes partielles	
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente
026-61	2 210	0	0
026-62	1 480	0	70
026-63	1 120	0	10
026-64	3 050	20	250
026-65	2 500	20	70
026-66	1 350	20	120
085-51	4 580	300	190
085-62	35	0	0
086-52	2 330	160	110
086-63	220	0	0
086-64	1 170	0	80
086-65	2 030	60	110
086-66	1 510	10	70
087-51	3 540	50	150
087-62	2 160	0	90
087-63	2 440	40	90
087-64	2 360	0	130
<b>2023 - 2028</b>	<b>34 085</b>	<b>680</b>	<b>1 540</b>
2018 - 2023	40 332	1 120	1 565
<b>Écart</b>	<b>-15%</b>	<b>-39%</b>	<b>-2%</b>



## →→→ Principaux écarts avec 2018-2023

- ▶ Diminution des coupes totales en lien avec les diminutions des possibilités forestières
  - ▶ 34 085 ha/an (40 330 ha/an en 2018) -15 %
- ▶ Proportion de coupes partielles similaire à celle du passé
  - ▶ 6,6 % en 2023
- ▶ Diminution de l'éclaircie commerciale ↓
  - ▶ 680 ha/an (1220 ha/an en 2018) -39 %

# →→ Stratégie d'aménagement – Traitements sylvicoles



# →→→ Traitements sylvicoles non commerciaux (ha/an)

Unités d'aménagement	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
026-61	980	0	50	20
026-62	610	0	30	0
026-63	530	0	20	10
026-64	1 080	0	50	20
026-65	970	0	50	0
026-66	580	0	30	20
085-51	1 020	320	300	370
085-62	10	0	0	0
086-52	880	0	560	50
086-63	30	0	0	0
086-64	450	0	130	40
086-65	700	0	300	150
086-66	600	0	170	250
087-51	1 580	0	180	330
087-62	820	0	130	10
087-63	910	0	210	0
087-64	840	0	110	80
<b>2023 - 2028</b>	<b>12 590</b>	<b>320</b>	<b>2 320</b>	<b>1 350</b>
2018 - 2023	16 764	0	3 820	1 670
<b>Écart</b>	<b>-25%</b>	<b>0%</b>	<b>-39%</b>	<b>-19%</b>

## →→→ Principaux écarts avec 2018-2023

- ▶ Globalement, tous les travaux sont en baisse
  - ▶ 16 580 ha/an (22 254 ha/an en 2018) -25 % ↓
- ▶ Diminution des travaux de reboisement
  - ▶ 12 910 ha/an (16 760 ha/an en 2018) -23 % ↓
- ▶ Proportion des coupes reboisées
  - ▶ 38 % (42 % en 2018) ↓
  - ▶ Moyenne provinciale : 28 %
- ▶ Choix de la Direction régionale
  - ▶ Les cibles transmises sont principalement basées sur l'historique

# →→ Budget prévu pour la sylviculture (\$ / an)

Augmentation du budget investi de 10 % par rapport à 2018-2023

Unités d'aménagement	Budget disponible	Budget investi	%
026-61	1 520 000	1 506 400	99%
026-62	1 018 000	976 000	96%
026-63	828 500	818 800	99%
026-64	1 949 300	1 879 000	96%
026-65	1 550 400	1 550 400	100%
026-66	1 003 000	986 800	98%
085-51	3 202 600	3 202 600	100%
085-62	113 000	29 000	26%
086-52	2 040 000	1 677 000	82%
086-63	44 600	44 600	100%
086-64	1 449 700	931 000	64%
086-65	1 962 600	1 772 800	90%
086-66	1 472 000	1 466 100	100%
087-51	2 846 000	1 858 943	65%
087-62	1 427 000	1 427 000	100%
087-63	1 880 300	1 721 100	92%
087-64	1 766 500	1 531 000	87%
<b>Total</b>	<b>26 073 500</b>	<b>23 378 543</b>	<b>90%</b>



# PROCHAINES ÉTAPES

## →→→ Commentaires attendus

- ▶ Dépôt des résultats préliminaires
  - ▶ Site Internet : [www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca)
- ▶ Réception des commentaires pour le **20 mai 2021**
  - ▶ Par courriel à [bureau@fec.gouv.qc.ca](mailto:bureau@fec.gouv.qc.ca)
- ▶ Bien identifier **l'unité d'aménagement**

## →→→ Commentaires attendus

- ▶ Ayant une portée sur un grand territoire et sur un long horizon de temps
- ▶ Éléments qui peuvent être considérés au calcul
- ▶ Modalités quantifiables

### Exemple

- ▶ Augmenter ou diminuer les travaux sylvicoles de  $x$  % ou  $x$  ha/an

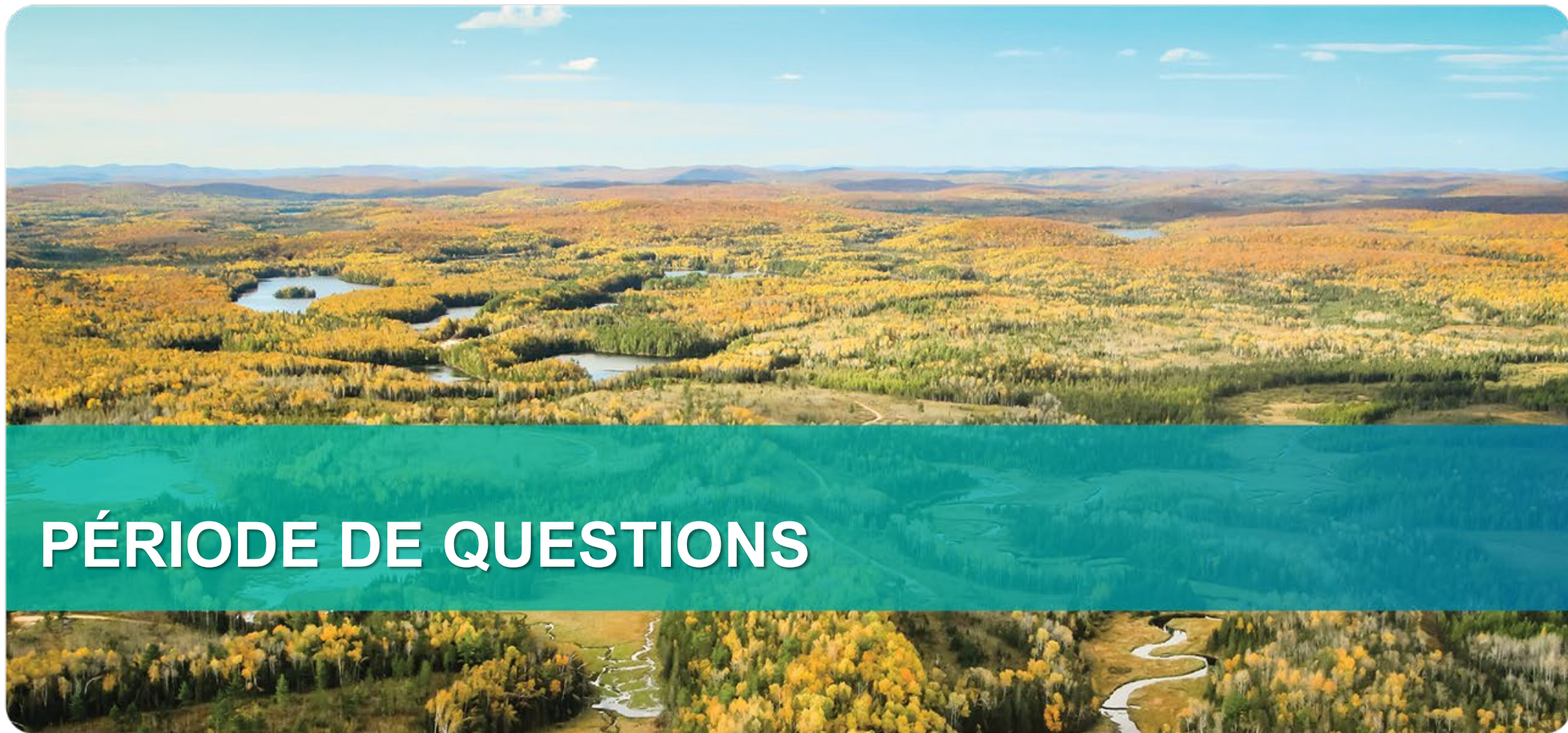


## →→→ Prochaines étapes

- ▶ Analyses des commentaires reçus : été 2021
- ▶ Production d'un rapport sur le suivi des commentaires et de leur traitement : automne 2021
- ▶ Détermination : automne 2021



**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**



# PÉRIODE DE QUESTIONS